

Davantage de personnes seules et de cadres dans les pôles des aires d'attraction des villes

En Bretagne, la moitié des emplois se situe dans les pôles des aires d'attraction des villes. La population est en revanche moins concentrée dans ces pôles puisque moins d'un tiers des personnes actives ayant un emploi y réside.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures habitent plus fréquemment dans les pôles alors que les ouvriers vivent plus souvent dans les couronnes et les communes hors attraction des villes.

Les étudiants et les jeunes actifs sont très présents dans les pôles. Les couples avec ou sans enfants privilégient les couronnes, où ils peuvent trouver des logements plus spacieux que dans les pôles pour un prix équivalent.

La proportion de personnes avec un niveau de vie élevé augmente avec la taille des aires. Les pôles accueillent à la fois une forte part de personnes aisées et de personnes pauvres, les couronnes une population plutôt aisée et les communes hors attraction des villes une population plus modeste.

Auteurs : Jean-Marc Lardoux, Alain Maillouchon (Insee)

La Bretagne comprend 45 aires d'attraction des villes (figure 1). Chaque aire est constituée d'un pôle, espace dense en population et en emploi, et d'une couronne composée des communes dont plus de 15 % des actifs travaillent dans le pôle (méthodologie).

Les pôles des aires d'attraction des villes concentrent la moitié des emplois

En Bretagne, 91 % des emplois sont situés dans les aires d'attraction des villes. Dans le détail, les pôles accueillent 51 % des emplois et les couronnes 40 %. Les pôles concentrent ainsi à eux seuls la moitié des emplois localisés dans la région. Au niveau national, ils représentent les deux tiers des emplois.

Dans la région, moins d'un tiers des actifs occupés résident au sein des pôles. La population active y est ainsi moins concentrée que les emplois. Les pôles offrent 167 emplois pour 100 actifs occupés résidents. Les couronnes, plus résidentielles, offrent un taux de couverture de l'emploi (définitions) bien inférieur (69 pour 100) et ce phénomène est encore plus marqué

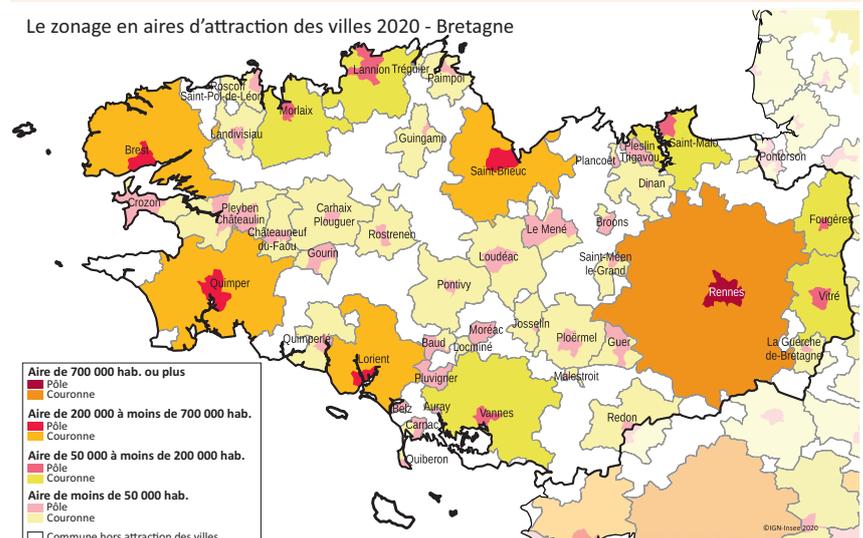
dans les petites aires : 60 emplois pour 100 actifs occupés dans les couronnes des aires de moins de 50 000 habitants contre 78 emplois pour 100 actifs occupés dans celles des aires de 200 000 à 700 000 habitants. Ces tendances s'observent également dans les autres régions françaises.

Les cadres habitent plus fréquemment dans les pôles

Les cadres et professions intellectuelles supérieures, qui constituent 7 % de la population bretonne âgée de 15 ans ou plus, sont plus fortement représentés dans les pôles (9 %) que dans les couronnes (7 %) ou les communes hors

Les 45 aires d'attraction des villes regroupent près des trois quarts des communes bretonnes

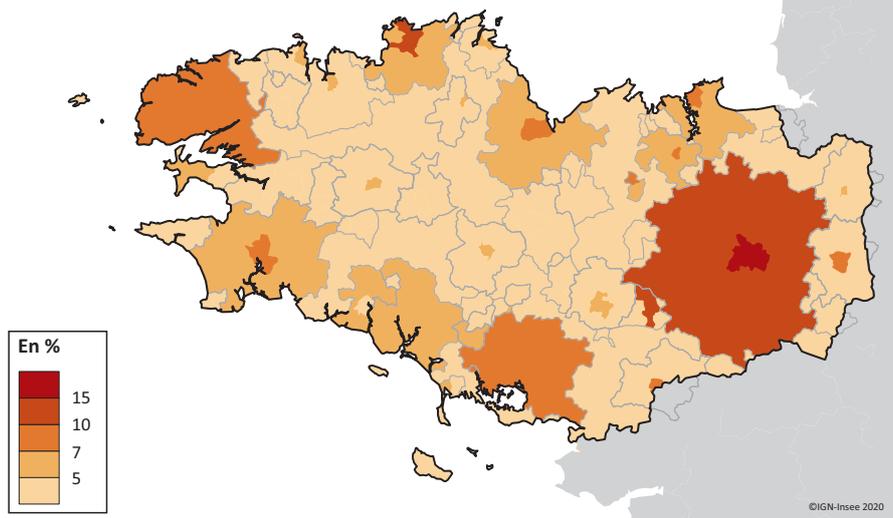
Le zonage en aires d'attraction des villes 2020 - Bretagne



Source : Insee, recensement de la population 2017.

2 Une proportion de cadres plus élevée dans les pôles des grandes aires d'attraction

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population âgée de 15 ans ou plus



Source : Insee, recensement de la population 2017.

attraction des villes (4 %). Plus l'aire d'attraction est importante et plus leur part parmi l'ensemble des habitants du pôle est élevée (figure 2). Ainsi, ils représentent 15 % des habitants du pôle de Rennes.

À l'inverse, les ouvriers, qui constituent 13 % de la population, habitent plus loin des pôles, en lien avec la présence de pôles d'emploi industriels plus périphériques. Au sein de la région, ils représentent 16 % des habitants dans les communes hors attraction des villes, 14 % dans les couronnes et 11 % dans les pôles avec un minimum de 8 % atteint dans les pôles de Rennes, Vannes et Lannion.

Les professions intermédiaires (14 % de la population) habitent plus fréquemment dans les couronnes des aires d'attraction et leur part dans l'ensemble de la population diminue avec la taille de l'aire. La part des employés (15 % dans la population) est la

même quel que soit le type de communes et la taille de l'aire d'attraction. Enfin, 3 % des habitants des communes hors d'attraction des villes sont des agriculteurs (qui représentent 1 % de la population bretonne toutes zones confondues).

Les ménages vivant dans une couronne ou hors de l'aire d'attraction d'une ville plus souvent propriétaires et en maison individuelle

En Bretagne comme dans d'autres régions, les prix des logements sont plus élevés à proximité des pôles d'emplois, ce qui conduit une partie des ménages à s'installer en périphérie. Ces derniers bénéficient alors de meilleures conditions de logement mais au prix de navettes

domicile-travail plus longues.

Les Bretons résident plus fréquemment en maison individuelle que l'ensemble des Français (71 % comparé à 56 %). Au sein de la région, 93 % des habitants des communes hors attraction des villes vivent en maison individuelle, 86 % dans les couronnes et 42 % dans les pôles. Plus la taille de l'aire est importante et plus la part d'habitants en maison individuelle est faible, que ce soit au sein du pôle ou dans sa couronne. Ainsi, dans l'aire de Rennes, 19 % des habitants du pôle et 80 % de ceux de la couronne résident en maison individuelle comparé respectivement à 70 % et 96 % dans les aires de moins de 50 000 habitants.

Dans la région, 32 % des ménages vivant dans un pôle occupent un logement de moins de 60 m², comparé à 12 % dans les couronnes et les communes hors attraction des villes. Plus l'aire d'attraction est importante et plus la part de ménages résidant dans un logement de moins de 60 m² du pôle est élevée : 42 % dans l'aire de Rennes, 33 % dans celles de 200 000 à 700 000 habitants, 30 % dans celles de 50 000 à 200 000 et 21 % dans les plus petites aires.

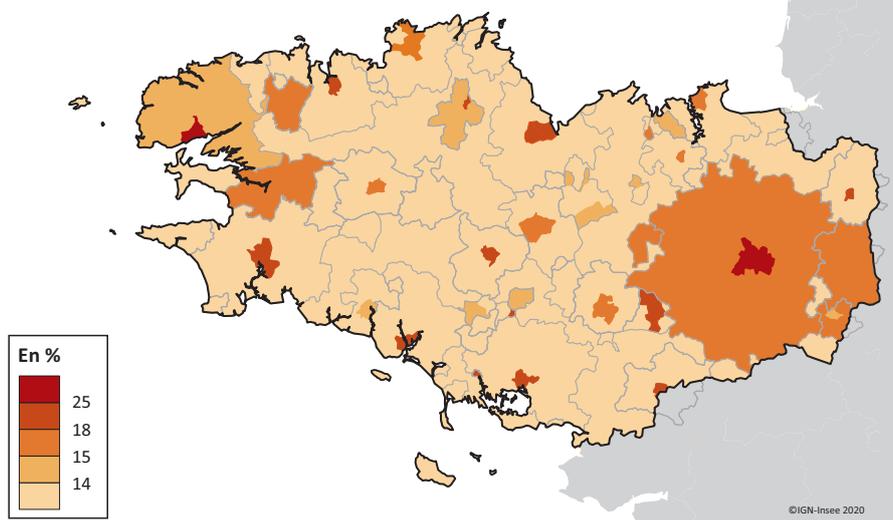
En Bretagne, 66 % des ménages sont propriétaires, comparé à 58 % dans l'ensemble du pays. L'accès à la propriété, en lien avec les prix de l'immobilier, diffère suivant la localisation. Parmi les ménages bretons vivant dans des pôles, 49 % possèdent leur logement comparé à 75 % dans les couronnes et 78 % dans les communes hors attraction des villes. La part de propriétaires est d'autant plus grande que la taille de l'aire est petite, aussi bien au sein des pôles que dans les couronnes.

Les jeunes adultes représentent près d'un quart des habitants des pôles

En Bretagne, les étudiants et jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans, sont particulièrement présents dans les pôles des aires. Ils y représentent plus de 22 % des habitants comparé à 16 % dans l'ensemble de la population régionale. Au niveau national, l'écart est moindre (respectivement 21 % et 18 %). Dans la région, plus la taille de l'aire d'attraction est importante et plus la part de jeunes adultes dans la population du pôle est élevée. Ainsi cette part s'élève 31 % dans l'aire d'attraction de Rennes, ville qui accueille d'importants pôles universitaires, comparé à 23 % dans celles de 200 000 à 700 000 habitants, 18 % dans celles de 50 000 à 200 000 et 15 % dans les plus petites aires. Les 15-29 ans sont moins présents dans les couronnes et dans les communes hors attraction des villes où ils représentent respectivement 14 % et 12 % de la population (figure 3).

3 Plus de jeunes adultes dans les pôles des grandes aires d'attraction

Part des personnes âgées de 15 à 29 ans



Source : Insee, recensement de la population 2017.

Les familles vivent plus fréquemment dans les couronnes

Plus de la moitié des personnes vivant en couple sans enfants résident en couronne, plus d'un quart au sein d'un pôle et 15 % dans une commune hors attraction (figure 4). Mais ce constat diffère fortement selon l'âge. Avant 30 ans, une même proportion d'individus dans cette situation familiale (45 %) réside au sein des pôles et dans les couronnes. Au-delà, ces personnes vivent plus fréquemment en couronne (61 % parmi les 45-59 ans).

Près des deux tiers des individus en couple avec enfants vivent dans les couronnes, moins d'un quart dans les pôles et un sur huit dans les communes hors attraction des villes. Ces proportions évoluent peu suivant la tranche d'âge observée.

Les familles monoparentales s'installent moins souvent en couronne que les autres types de familles. Elles sont toutefois près de la moitié à y habiter, essentiellement à partir de 30 ans. Avant cet âge, elles résident majoritairement dans les pôles.

Enfin, les personnes vivant seules représentent près de la moitié de la population résidant dans les pôles, en lien avec une forte présence d'étudiants et de jeunes actifs. Avant 30 ans, 72 % des personnes seules vivent au sein d'un pôle, 24 % au sein d'une couronne et 4 % dans une commune hors attraction des villes. Entre 30 et 60 ans, ces proportions sont respectivement de 45 %, 44 % et 11 %. Au-delà de 60 ans, souvent préretraitées ou retraitées, elles résident davantage en couronne (48 %) qu'au sein d'un pôle (37 %), la proportion de personnes seules vivant en dehors des aires d'attraction s'élevant alors à 15 %.

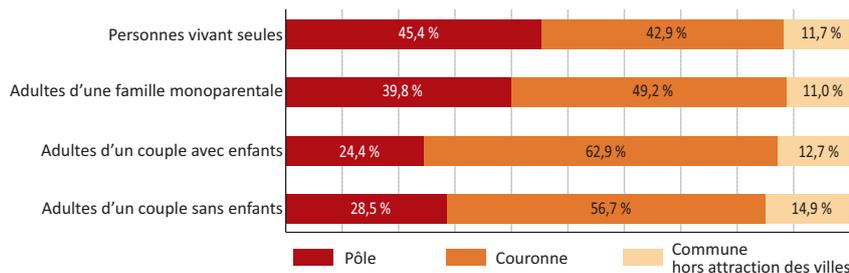
Les personnes aisées résident plus fréquemment dans les plus grandes aires

La part de personnes vivant dans un ménage aisé ou plutôt aisé (méthodologie) est plus importante dans les plus grandes aires (figure 5). Elle s'élève à 45 % dans celle de Rennes et à 41 % dans celles de 50 000 à 700 000 habitants alors qu'elle est de 35 % dans les aires de moins de 50 000 habitants et de 34 % dans les communes hors attraction des villes. Cela s'explique notamment par la forte concentration des emplois de cadres dans les plus grandes aires. Les pôles accueillent plus fréquemment que les couronnes des personnes aisées alors que les couronnes hébergent plus souvent que les pôles des individus plutôt aisés.

La proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre est légèrement plus faible au sein des grandes aires (10 %) que dans les petites aires et communes hors attraction des villes (12 %). En revanche,

4 Les personnes seules résident plus fréquemment dans les pôles et les familles dans les couronnes

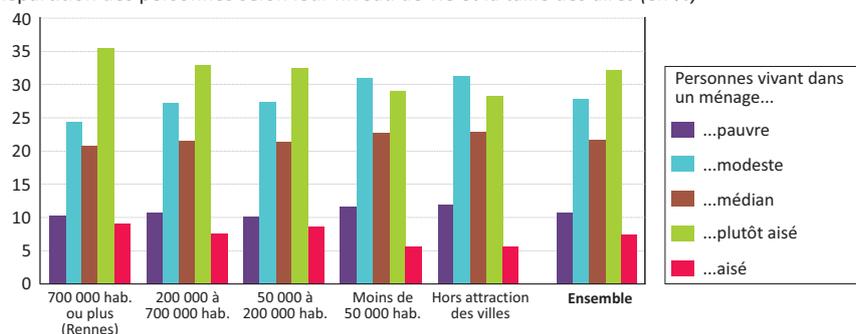
Catégorie de commune de résidence selon les principaux modes de cohabitation



Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.
Source : Insee, recensement de la population 2017.

5 Les personnes aisées ou plutôt aisées résident plus souvent dans les grandes aires

Répartition des personnes selon leur niveau de vie et la taille des aires (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

l'écart est important entre les pôles et les couronnes. Pris dans leur ensemble, les pôles hébergent 15 % de personnes pauvres comparé à 8 % pour les couronnes. Cet écart est d'autant plus élevé que l'aire est grande. Ainsi, les proportions de personnes pauvres dans les pôles et les couronnes sont respectivement de 17 % et 7 % dans l'aire de Rennes, 16 % et 8 % dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, 14 % et 9 % dans celles comprises entre 50 000 et 200 000 habitants et, enfin, 13 % et 11 % dans les plus petites aires.

Plus une aire est de petite taille et plus la proportion de personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de vie modeste ou médian augmente. Ainsi, cette proportion varie de 45 % dans l'aire de Rennes à 53 % dans les petites aires de moins de 50 000 habitants. Elle est de 54 % dans les communes hors attraction des villes.

Ces tendances se retrouvent dans l'ensemble au niveau national mais avec des écarts plus marqués car en France, 15 % des personnes vivent dans un ménage pauvre et 10 % dans un ménage aisé, comparé respectivement à 11 % et 7 % dans la région. La Bretagne est en effet, avec les Pays de la Loire, la région avec le taux de pauvreté le moins élevé et

les écarts de niveau de vie au sein de la population les plus faibles.

Les niveaux de vie extrêmes plus présents dans les pôles

En Bretagne, comme dans les autres régions françaises, les pôles accueillent une population contrastée. Ils regroupent à la fois des personnes pouvant s'y loger grâce à des revenus élevés et des personnes aux revenus plus faibles bénéficiant notamment de l'implantation centrale d'un important parc locatif social. Ainsi, au sein des pôles, les personnes vivant dans des ménages aisés ou dans des ménages pauvres sont surreprésentées (figure 6). La proportion de personnes aisées y est de 9 % comparé à 7 % dans les couronnes et 6 % dans les communes hors attraction des villes. Celle des personnes vivant dans un ménage pauvre y est de 15 % contre 8 % dans les couronnes et 12 % dans les communes hors attraction des villes.

À l'inverse, les personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de vie médian sont moins présentes dans les pôles que dans les couronnes (respectivement 19 % et 23 %).

Comme au niveau national, les personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de

vie modeste sont plus souvent présentes dans les communes hors attraction des villes alors que celles avec un niveau de vie plutôt aisé représentent plus d'un tiers des habitants des couronnes. ■

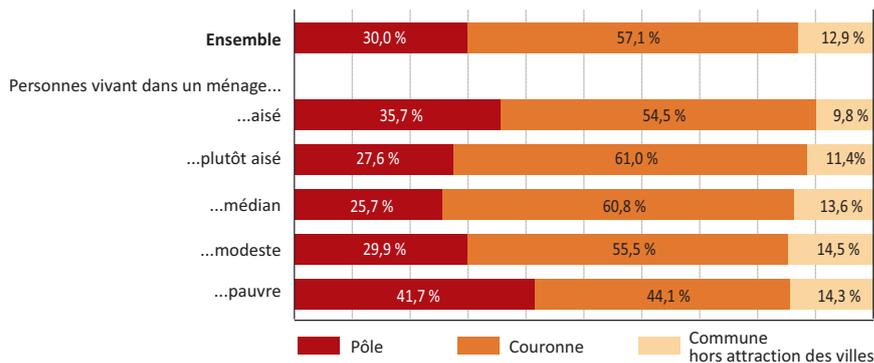
Sources

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques, notamment la répartition par âge, selon le statut d'occupation, le mode de cohabitation et les conditions de logement. Il fournit également la commune de résidence, la commune du lieu de travail. La conception du zonage s'appuie sur les flux domicile-travail issus de l'exploitation principale du recensement de la population 2016. Les aires ont ensuite été classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire selon le recensement de la population 2017. La commune centre de chaque aire est la plus peuplée du pôle selon le recensement de la population 2017.

Le **dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi)** fournit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés). Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental. Les données de cette étude sont issues du millésime 2017.

6 Les personnes pauvres et les personnes aisées sont surreprésentées dans les pôles

Répartition des personnes suivant leur niveau de vie et la catégorie de commune



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le niveau de vie médian, qui partage la

population en deux, est tel que la moitié des personnes dispose d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

Les **actifs occupés** sont les personnes ayant un emploi, comptabilisées au lieu de résidence.

Le nombre d'**emplois** correspond au nombre de personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement, comptabilisées au lieu de travail. Il s'agit d'un emploi déclaratif et non de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) mesuré grâce à l'enquête Emploi.

Le **taux de couverture de l'emploi** est le rapport entre le nombre d'emplois (au lieu de travail) et le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence).

Méthodologie

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, ainsi que d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la commune-centre et donne son nom à l'aire d'attraction. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes (AAV) sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

Dans cette étude, la population est répartie en cinq catégories selon le **niveau de vie du ménage** auquel appartiennent les personnes.

Les ménages dits « **pauvres** » sont ceux dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages, c'est-à-dire moins de 1 052 € par UC et par mois en 2017.

Les ménages dont le niveau de vie est compris entre 60 % et 90 % du niveau de vie médian sont dits « **modestes** » (soit entre 1 052 € et 1 578 € mensuels par UC). Ceux dont le niveau de vie se situe entre 90 % et 110 % du niveau de vie médian (soit entre 1 578 € et 1 928 € mensuels par UC) sont dits « **médians** ».

Enfin, les ménages au niveau de vie respectivement compris entre 110 % et 180 % (soit entre 1 928 € et 3 155 € mensuels par UC) et au-delà de 180 % (soit plus de 3 155 € mensuels par UC) du niveau de vie médian sont dits « **plutôt aisés** » et « **aisés** ».

Insee Bretagne

35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :

Éric Lesage

Rédactrice en chef :

Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :

Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », David Audenaert, Marie-Pierre de Bellefon, Olivier Pégaz-Blanc – Dans : *Insee Première*, n° 1827 (2020, nov.)
- « En Bretagne, 87 % des habitants résident dans une des 45 aires d'attraction de la ville », Nicolas Birot, Jean-Marc Lardoux – Dans : *Insee Flash Bretagne*, n° 64 (2020, oct.)
- « Neuf Français sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », Marie-Pierre de Bellefon, Pascal Eusebio, Jocelyn Forest, Olivier Pégaz-Blanc, Raymond Warnod – Dans : *Insee Focus*, n° 211 (2020, oct.)
- « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », Marie-Pierre de Bellefon, Pascal Eusebio, Jocelyn Forest, Raymond Warnod – Dans : *Insee Focus*, n° 169 (2020, nov.)

